



PROTECTION DES BÂTIMENTS

TRAITEMENT DES BOIS



NOTRE Objectif : Protéger le bois d'oeuvre contre les termites et contre les autres insectes à larves xylophages qui peuvent infester les éléments structuraux provoquant ruptures, affaissements.

Le traitement des bois de structure, des charpentes, requiert un savoir faire et des compétences techniques pointues.

Ce type de chantier nécessite la préparation du bois par le sondage qui révélera si la résistance structurale de l'ossature est suffisante mais aussi par de nombreuses sous phases (dépeussierage, brossage, bûchage).

Suite à ses opérations interviennent les opérations de perçage des divers éléments suivi de la mise en place d'injecteurs spécifique.

L'injection sous pression contrôlée et la pulvérisation double-couches viennent finaliser le traitement.

La garantie applicable à cette intervention est de 10 ans.

Comment déceler la présence de termites ?

- **Termites de « bois secs » :**
présences de vermoulures (petits grains de bois très fin se trouvant sur le sol)
- **Termites Souterrains :**
"Cordonnets" (canaux creux d'aspect « terreux » servant de conduit de progression aux termites)